



Assemblée générale

Distr. limitée
27 février 2019
Français
Original : anglais

Comité spécial des opérations de maintien de la paix

New York, 11 février-8 mars 2019

Projet de rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les travaux de sa session de fond de 2019

Rapporteur : M. Tarek Mahfouz (Égypte)

I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/304](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/72/19](#)), a décidé que le Comité continuerait, conformément à son mandat, de procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et a prié le Comité spécial de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur ses travaux.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session

2. La session de fond de 2019 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 11 février au 8 mars 2019. Le Comité a tenu à cette occasion quatre séances plénières.

3. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel. À la 258^e séance (séance d'ouverture), le 11 février, le Vice-Président (Gambie) de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale a pris la parole devant la Commission au nom de la Présidente de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont fait des déclarations, ainsi que le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, qui s'est exprimé au nom du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix.



4. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont apporté leur concours au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré son secrétariat technique.

B. Élection du Bureau

5. À sa 258^e séance, le Comité a élu les membres de son bureau par acclamation, comme suit :

Présidence :

M. Tijjani Muhammad **Bande** (Nigéria)

Vice-Présidence :

M. Alejandro **Verdier** (Argentine)

M. Richard **Arbeiter** (Canada)

M. Hiroyuki **Namazu** (Japon)

M. Mariusz **Lewicki** (Pologne)

Rapporteur :

M. Tarek **Mahfouz** (Égypte)

C. Ordre du jour

6. À la même séance, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire (A/AC.121/2019/L.1), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Exposés.
7. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
8. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.
9. Questions diverses.

7. Le Comité a également approuvé son projet de programme de travail (A/AC.121/2019/L.2).

D. Organisation des travaux

8. À la même séance également, le Comité a décidé de créer un groupe de travail plénier présidé par Richard Arbeiter (Canada), qui serait chargé d'examiner la teneur du mandat confié au Comité par l'Assemblée générale.

9. La composition du Comité à sa session de fond de 2019 figure dans l'annexe au présent rapport. La liste des documents de la session et celle des participants à la session figurent dans les documents publiés respectivement sous les cotes A/AC.121/2019/INF/2 et A/AC.121/2019/INF/4.

E. Travaux du Comité

10. De sa 258^e à sa 260^e séance, les 11 et 12 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Union européenne (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République de Macédoine, de la Géorgie, du Monténégro, de la République de Moldova et de l'Ukraine), Inde, Argentine, Mexique, Brésil, Pakistan, Japon, Chine, France, Norvège, Népal, Fidji, Philippines, Bangladesh, Irlande, Guatemala, Afrique du Sud, République de Corée, Jamaïque, Uruguay, Suisse, Kenya, États-Unis d'Amérique, Thaïlande, Turquie, Égypte, Mali, El Salvador, Suède, République islamique d'Iran, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Malawi, État plurinational de Bolivie, Chili, République arabe syrienne, Liban, Israël, Fédération de Russie, Bhoutan, Myanmar, Tunisie, Éthiopie, Honduras, Nigéria, Zambie, Sénégal, Géorgie, Indonésie, République bolivarienne du Venezuela et Italie.

11. Une déclaration a également été faite par l'observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie.

12. Les 14 et 15 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés. Le 14, les secrétaires généraux adjoints aux opérations de paix et à l'appui opérationnel et la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont fait des exposés et participé à un dialogue interactif avec les délégations. Le 15, le Sous-Secrétaire général aux opérations de paix a fait un exposé sur l'évolution des opérations et participé à un débat interactif.

13. Le Groupe de travail plénier et ses deux sous-groupes de travail se sont réunis du 22 février au 8 mars et ont achevé leurs travaux sur les projets de recommandation.

III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail

14. À sa 261^e séance, le 8 mars, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail plénier et décidé de les faire figurer dans le présent rapport (voir par. [] à []) pour que l'Assemblée générale les examine.

IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session

15. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur.

V. Propositions, recommandations et conclusions du Comité

16. [À insérer]

Annexe

Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Membres : Le Comité spécial est actuellement composé de 153 membres comme suit : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Observateurs : Guinée équatoriale, Émirats arabes unis, Saint-Siège, Union africaine, Union européenne, Cour pénale internationale, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de la coopération islamique, Ordre souverain de Malte.